

Communiqué à destination des porteurs de parts du

FCPI Alto Innovation 10

Le FCPI ALTO INNOVATION 10 a été créé pour une durée de 6 ans et demi à compter de sa constitution, le 7 décembre 2011, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FCPI ALTO INNOVATION 10, soit jusqu'au 7 juin 2019, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements du fonds.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Didier Banéat
Directeur Général Délégué